



Rapport de gestion 2023

Table des matières

1	Rapport d'activité	3
2	Organes.....	15
3	Commission.....	16
4	Secrétariat	16
5	Comptes annuels 2023.....	17

1 Rapport d'activité

■ Généralités

En 2023, l'activité de l'association eAVS/AI a englobé en particulier la mise en œuvre des grands projets (par exemple Information Security, traitement automatique des formulaires, AVS 21, SuisseMED@P) et de nombreux autres projets, l'exploitation et la maintenance des produits, les observations de l'environnement y compris les procédures de consultation et les travaux stratégiques. Les missions d'exploitation, qui représentent désormais une part considérable des travaux de l'eAVS/AI, doivent faire l'objet d'une attention toute particulière. De plus, le processus d'approvisionnement pour les prestataires externes a été mis en œuvre avec succès.

Le paysage de comités créé en 2017, dans lequel les délégués de l'OFAS, de la CdC et du premier pilier des assurances sociales / AFam sont représentés séparément aux niveaux stratégique, technique et opérationnel, est certes établi, mais recèle aussi des aspects problématiques majeurs. Les décisions complexes et difficiles à séparer issues de l'exploitation et des métiers (CoCo AVS / CoCo AI) et de la technique (CoCo cyber-administration) doivent faire l'objet d'une grande attention et les comités appropriés doivent être consultés.

En 2023 aussi, un nombre considérable de séances des organes ainsi que des projets et de la maintenance ont eu lieu aussi bien en ligne que sous une forme hybride. L'assemblée générale du 31 mai 2023 s'est tenue à Berne. Les délégués de nos membres ont défini les lignes directrices stratégiques. L'AG s'est achevée sur un exposé d'Adrien Dupraz, directeur de la CdC, sur le sujet «Stratégie de la CdC 2022-2026».

En 2023, l'association eAVS/AI et ses partenaires ont mis en évidence les performances de la mise en œuvre des projets d'échange de données et de numérisation dans le cadre de l'exécution du premier pilier des assurances sociales / AFam. On mentionnera à ce titre tout particulièrement la révision de la législation AVS 21. Un tout grand merci à l'exécution, la CdC et l'OFAS pour leur formidable investissement et la collaboration constructive.

■ Stratégie

La stratégie de l'eAVS/AI en mots et en images:

L'eAVS/AI encourage et soutient des interactions numériques, sécurisées et intelligibles, si possible en temps réel, dans le domaine du premier pilier des assurances sociales / allocations familiales.

La mise en œuvre résolue de la stratégie définie au cours de l'année précédente a confirmé que les priorités établies généraient une plus-value perceptible pour nos membres.



▪ Nos membres

L'association eAVS/AI est activement pilotée par l'exécution du premier pilier des assurances sociales / AFam, soit par nos membres que sont la COAI, la CCCC, l'ACCP et la CdC. La bonne collaboration est cultivée à tous les niveaux:

- Direction de l'association
- Responsables des ressorts Technologie
- Direction
- Spécialistes métier et technologiques

Quatre délégués de chaque membre sont chargés de définir les lignes stratégiques de l'eAVS/AI par l'examen, l'adaptation éventuelle et l'autorisation du budget, de la stratégie, des comptes annuels et du rapport annuel.

Voici les déclarations de nos membres:

Yvan Béguelin, président de l'Association suisse des caisses de compensation professionnelles (ACCP)

«eAVS/AI est le partenaire incontournable des caisses de compensation AVS professionnelles lorsqu'il s'agit de réfléchir à une stratégie commune en matière d'interactions numériques dans le cadre du 1^{er} pilier. De nos jours, la cyberadministration, qui vise à faciliter et à alléger les contraintes administratives des entreprises, des indépendants et des citoyens dans le cadre de leurs échanges avec les autorités, en profitant notamment du potentiel lié à la numérisation, est omniprésente dans le cadre des activités des organes d'exécution. Les projets liés à la numérisation des processus de travail du 1^{er} pilier foisonnent. Ils doivent en conséquence être analysés, priorisés et coordonnés. eAVS/AI joue un rôle essentiel dans ce processus, en soutenant les caisses et leurs pools informatiques, notamment dans la définition de normes en matière d'échanges de données. La très bonne collaboration entre l'ACCP, la CCCC, la COAI et eAVS/AI est en conséquence fort utile et bénéfique au bon fonctionnement du 1^{er} pilier dans son ensemble.»

Andreas Dummermuth, président de la Conférence des caisses cantonales de compensation (CCCC)

«Une collaboration contraignante à la place de l'esprit de clocher»

Les organes d'exécution du 1^{er} pilier font bouger des milliards de francs pour des millions de personnes. En 2022, cela représentait environ 134 milliards - l'une des plus grandes affaires de masse de Suisse. Jour après jour, nous fabriquons la sécurité sociale de manière industrielle, avec précision, compétence et ponctualité. L'une des recettes de ce succès est la proximité avec les citoyens et les entreprises aux quatre coins de la Suisse. Le système décentralisé a fait ses preuves depuis 75 ans en service continu : Agilité et stabilité au service de la population et de l'économie.

D'énormes montagnes d'argent forment des montagnes de données titanesques. Le travail sur ces montagnes doit être coordonné. eAVS/AI soutient depuis vingt ans une collaboration efficace et orientée vers les résultats dans l'assurance sociale. Une collaboration contraignante plutôt qu'un esprit de clocher : Nous continuerons à poursuivre cet objectif à l'avenir.

Message de la centrale de compensation (CdC) Genève - Adrien Dupraz, directeur**«Travailler en partenariat avec nos membres»**

«L'association eAVS/AI joue un rôle crucial dans le renforcement des synergies entre les acteurs clés du premier pilier des assurances sociales en Suisse. En tant que partenaire de normalisation, elle assure une interaction efficace entre l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), les membres de l'association, et des tiers, facilitant ainsi la coordination et l'implémentation de projets d'envergure pour l'AVS/AI. Cette collaboration étroite permet une gestion optimale des technologies de l'information et de la communication (TIC), essentielles à l'efficacité des processus et à la sécurité des échanges de données.

L'association agit également en tant que médiateur, représentant les intérêts collectifs de ses membres et s'assure que les projets sont non seulement coordonnés, mais aussi adaptés aux besoins spécifiques des organes d'exécution, garantissant une mise en œuvre fluide et efficace.

La CdC s'appuie sur l'association pour mener au mieux possible sa tâche d'organe d'exécution du premier pilier pour les tâches centralisées et mettre à disposition les registres centraux renforçant l'efficacité du système pour le bien de tous les acteurs impliqués.»

Martin Schilt, président de la Conférence nationale des offices AI (COAI)**«Partenaires compétents et fiables»**

«J'apprécie eAVS/AI en tant que partenaire compétent et fiable pour les solutions informatiques dans le 1er pilier. Grâce à ses connaissances métier approfondies et à ses capacités conceptuelles excellentes, l'institution parvient toujours à développer des solutions qui répondent à la fois à nos besoins en tant qu'offices AI, et à ceux de nos parties prenantes (médecins, assurés, institutions partenaires, etc.).

L'association eAVS/AI se distingue particulièrement par sa capacité à développer des solutions viables dans un environnement hétérogène et fédéral, avec de nombreux groupes d'intérêts différents, et par sa volonté constante de fournir des prestations contraignantes (en termes de temps, de qualité et de volume). eAVS/AI nous permet de réaliser des solutions informatiques communes dans le 1er pilier de manière rapide, orientée vers le client et surtout efficace, et ce depuis 20 ans.»

■ Observation de l'environnement

L'observation de l'environnement par l'eAVS/AI a été mise en œuvre en 2023.

De nombreux thèmes sont traités actuellement dans notre environnement, par exemple:

- Stratégie de l'Administration numérique suisse
- Open Data / Open Government Data
- Stratégie des données de la Confédération
- Intelligence artificielle
- etc.

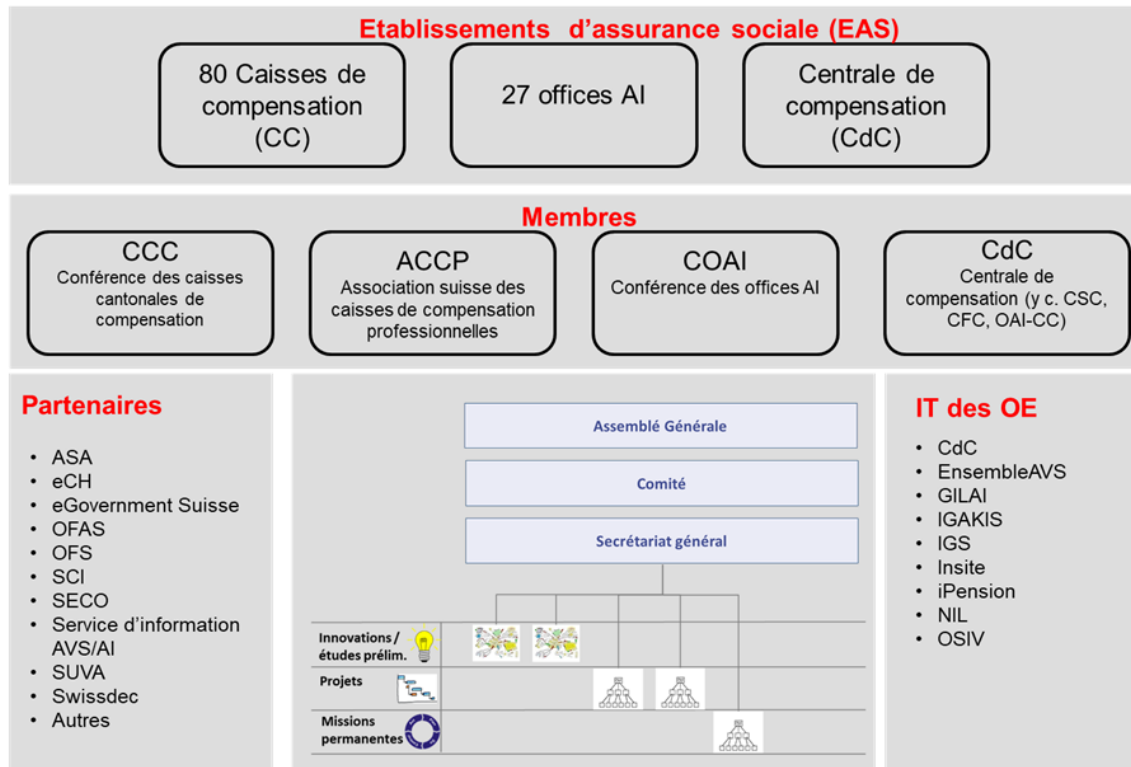
■ Activités des organes

L'assemblée générale ordinaire s'est tenue le 31 mai 2023 à sitem-Insel à Berne. Le document Stratégie, organisation et projets 2023 a été adopté à cette occasion. Ses objectifs pour 2023 sont les suivants:

- Mise en œuvre active de la numérisation

- Mise en œuvre du nouveau paysage de comités avec l'OFAS
- Observation de l'environnement
- Garantie du fonctionnement à long terme des technologies de base
- Élaboration de concepts et d'approches de solution communs
- Garantie du fonctionnement des applications et des normes

L'association eAVS/AI est intégrée comme suit:



■ **Comité directeur**

Le comité directeur est responsable de la stratégie, du financement, de la planification des activités et projets ainsi que de leur mise en œuvre, des tâches opérationnelles. Il définit les SI accrédités des organes d'exécution. Il se compose de quatre personnes disposant du droit de vote. Il s'agit en règle générale des quatre responsables des ressorts correspondants (ICT / technologie) des quatre membres (COAI, ACCP, CCC et CdC) de l'eAVS/AI. Le comité directeur est complété par les assesseurs suivants, lesquels jouissent d'une voix consultative: les responsables des SI des OE, l'OFAS et le directeur de l'eAVS/AI.

Lors de l'AG, Lisa Bernasconi, EAS Argovie, directrice de l'office AI et directrice du Ressort ICT de la COAI a été élue pour succéder à Martin Schilt.

En 2023, le comité directeur a siégé cinq fois et s'est penché sur le pilotage stratégique de l'eAVS/AI.

■ **Commission**

Sous la direction du secrétariat, les responsables des SI des OE, un représentant par association ainsi que la représentation de l'OFAS constituent la commission. Elle a une

fonction consultative vis-à-vis du comité directeur. Pour les thèmes relevant de la compétence décisionnelle du comité directeur, le secrétariat informe le comité directeur des recommandations de la commission. La commission a siégé cinq fois en 2023.

▪ **Marchés publics**

L'eAVS/AI travaille avec d'autres prestataires de services en complément du secrétariat. Compte tenu des conditions de propriété de l'AVS/AI, il s'agit de clarifier pour chaque projet si l'attribution est soumise ou non à la procédure des marchés publics (voir expertise du 2 septembre 2014 concernant d'autres questions de réglementation en matière d'attribution des marchés publics du prof. docteur en droit Tomas Poledna). Cela signifie que, pour chaque projet, il convient de clarifier la forme sous laquelle l'octroi du mandat doit avoir lieu. L'association eAVS/AI a son siège à Berne et applique – lorsque cela est nécessaire – la loi sur les marchés publics du canton de Berne.

Fin 2022, le comité directeur a initié le renouvellement des contrats de collaboration avec les prestataires externes (hors secrétariat). Un examen détaillé des marchés a été ensuite mis en œuvre. Sur la base de ces informations, le comité directeur a décidé de mettre en place une procédure de gré à gré. Cette procédure d'attribution adoptée en matière de projet et d'exploitation de l'eAVS/AI a été publiée le 8 décembre 2023 dans le simap. Le délai de dépôt des recours n'a pas été utilisé. Cela signifie que pour le moment, tous les fournisseurs externes engagés auprès de l'eAVS/AI ont été à nouveau soumis au processus d'approvisionnement selon les marchés publics.

insideIT a également abordé la question des attributions dans sa newsletter.

▪ **Tâches permanentes**

Groupe de maintenance ED

Le projet ED-Recours y compris les affaires en suspens a été repris dans le groupe de maintenance ED. La spécification des messages de demande AI de frontaliers a été validée. La commission et le comité directeur ont approuvé la poursuite de l'échange de données électronique avec la fondation de l'institution supplétive et la numérisation de la demande de passage (changement de caisse - caisses de compensation). En outre, plusieurs modifications sont intervenues dans les types de document.

Groupe de maintenance ELM

ELM 5.0

Le retour sur la période salariale 2022 – qui s'étend jusqu'en avril 2023 – montre un accroissement d'environ 22% des salaires déclarés avec ELM. Autrement dit, 10,45 millions de données personnelles ont été transmises aux caisses de compensation via Swissdec.

Il a fallu mettre en œuvre le critère du message de renonciation à la franchise pour les personnes exerçant une activité lucrative à l'âge de référence, sur la base de la révision de la loi AVS 21. Compte tenu de cette exigence, la version 5.1 d'ELM a été conçue en 2023.

Groupe de maintenance eLP

En 2019, le groupe de maintenance eLP a été initié. Aucun champ d'action n'a été identifié en 2023 du côté du groupe de maintenance.

Groupe de maintenance Information Security

Le groupe de maintenance Information Security s'est constitué et s'est concentré sur l'échange d'expérience concernant la mise en œuvre des directives. La mission centrale de la mise à jour documentaire est désormais progressivement transférée du projet au groupe de maintenance. Le renouvellement de la norme ISO 27000 constitue l'un des champs thématiques.

Groupe de maintenance Partner Management (KMT)

Le groupe de maintenance garantit l'exploitation et les développements continus requis de la plate-forme de gestion des partenaires (Partner Management).

En 2023, des améliorations ont été à nouveau apportées. Ainsi, on a ajouté le compte de versement pour les salaires d'apprenti et le numéro de caisse de compensation. Depuis la mise en service de la plateforme, 13 713 contrats et 1555 fournisseurs de prestations avec 2355 sites ont été saisis.

Groupe de maintenance SuisseMED@P

Le groupe de maintenance garantit l'exploitation et les développements continus requis de la plate-forme SuisseMED@P. En 2023, 4635 mandats polydisciplinaires et 3253 mandats bidisciplinaires (dont 853 à des binômes et 2400 à des centres d'expertise bidisciplinaires) ont été attribués.

Groupe de maintenance des enregistrements sonores AI

Les enregistrements sonores ont été introduits lors d'expertises dans le cadre du développement continu de l'AI. Le groupe de maintenance encadre désormais l'exploitation de la solution d'enregistrements sonores de l'AI permettant d'enregistrer, de gérer et d'archiver les enregistrements sonores. Le groupe étudie des extensions futures et accompagne leur mise en œuvre. Depuis le lancement de l'application, 64 800 enregistrements sonores ont été téléversés sur la plate-forme au cours des deux premières années d'exploitation. Le système a parfaitement maîtrisé le stockage et la gestion de ces enregistrements sonores.

■ Projets

Projet P-42 AVS 21

Avec la réforme AVS 21, le Parlement cherche à assurer l'équilibre financier de l'AVS et à maintenir le niveau des prestations de l'AVS. Les modifications affectant les systèmes métier des organes d'exécution, rendues nécessaires par AVS 21, sont mises en œuvre dans le cadre d'un projet national en étroite coopération avec la CdC et l'OFAS.

Hier

La réforme AVS 21 englobe l'harmonisation de l'âge de référence pour les femmes et les hommes, les mesures de compensation pour les femmes de la génération transitoire ainsi que la flexibilisation de la perception d'une rente. Toutes les modifications qui découlent des nouvelles dispositions légales sont mises en œuvre dans le projet AVS 21.

Demain

Les utilisateurs des applications métier des SI des OE sont en mesure d'appliquer les nouvelles particularités techniques et légales de la révision législative AVS 21 et d'effectuer le calcul modifié de la rente avec ACOR. L'échange de données entre les applications métier, le registre des assurés et le registre des rentes a lieu conformément

aux nouvelles directives. La communication concernant le choix de la franchise par les assurés qui continuent d'exercer une activité lucrative au-delà de l'âge de référence est effectuée via la déclaration électronique des salaires adaptée ELM 5.1.

Le projet

La phase de conception du projet a pu être achevée fin juin 2023. Partout en Suisse, les organes d'exécution ont été formés à l'AVS 21 par la CdC et l'OFAS. Le module adapté de calcul anticipé de la rente avec ACOR a été testé et intégré. Le 2 août 2023, le formulaire de demande correspondant a été mis en ligne sur le site Internet du centre d'information AVS/AI, en même temps que d'autres formulaires. Actuellement, le projet met l'accent sur les adaptations des applications métier des SI des OE ainsi que sur les tests avec le registre des rentes, le registre des assurés et les nouvelles versions d'ACOR.

P-41 EESSI family benefits (prestations familiales)

RINA-GUI pour EESSI désigne l'interface utilisateur que les OE doivent utiliser pour traiter les cas transfrontaliers d'allocations familiales. Cet instrument est qualifié d'inefficace par plusieurs parties. L'eAVS/AI a été chargée d'étudier les options d'amélioration.

Hier

Le remplacement des formulaires papier pour l'échange transfrontalier de données en matière d'allocations familiales par l'application RINA-GUI a généré une charge supplémentaire et des difficultés organisationnelles dans le traitement des cas au sein des organes d'exécution. Selon la part de cas transfrontaliers, ces organes sont plus ou moins concernés par cette charge supplémentaire. Une optimisation à court terme n'est pas réalisable en raison de diverses contraintes matérielles.

Demain

L'interface avec le réseau européen pour l'échange transfrontalier de données en matière d'allocations familiales fonctionne de telle manière que les organes d'exécution peuvent communiquer efficacement avec leurs homologues à l'étranger. Dans un premier temps, on vise une automatisation de la saisie des données via l'utilisation d'un outil RPA (Robotic Process Automation). À moyen terme, l'application RINA-GUI est soit améliorée de manière décisive, soit remplacée.

Le projet

L'utilisation d'un RPA est en cours de préparation. Pour ce faire, on analyse actuellement au sein des divers SI des OE quels champs de données sont disponibles pour l'automatisation et comment la solution d'automatisation peut être réalisée sur le plan technique et organisationnel. La mise en œuvre pourra commencer au courant de l'année en s'appuyant sur ces bases. En parallèle, des investigations sont en cours en vue d'améliorer à moyen terme la solution.

Projet P-40 Signes spéciaux+

Au 1^{er} janvier 2024, le jeu de caractères a été officiellement étendu dans tous les registres de personnes de la Confédération, et de nouveaux caractères spéciaux ont été introduits. Dans les faits, les diverses bases de données resp. les offices ont des dates d'introduction différentes. Le changement s'opère de manière évolutive.

Tous les organismes qui échangent des données dans des registres contenant des noms de personne sont tenus de garantir un échange de données harmonieux à partir du 1^{er} janvier 2024. Cette règle vaut aussi pour les organes d'exécution du premier pilier des assurances sociales / AFam.

Hier

Jusqu'à présent, différents jeux de caractères étaient utilisés dans le domaine du premier pilier des assurances sociales / AFam et par les autorités. Les noms comportant des caractères spéciaux étaient rédigés de manières différentes. Pendant la phase d'initialisation du projet Ss+, les besoins de coordination ont été identifiés avec l'équipe du projet. En outre, les SI des OE ont effectué plusieurs tests. Les caractères spéciaux étendus ont été officiellement introduits le 1^{er} janvier 2024.

Demain

L'échange de données et les processus seront vérifiés pour que le nouveau jeu de caractères ISO 8859-1 + Latin Extended-A puisse être utilisé. Les expériences ont été recueillies depuis l'introduction et d'autres tests conduits pour permettre un échange sécurisé des données.

Le projet

En vertu de la décision du Conseil fédéral du 12 mai 2021, de nouveaux caractères spéciaux ont été introduits dans tous les registres de personnes de la Confédération le 1^{er} janvier 2024. Le projet Signes spéciaux+ coordonne les clarifications communes, les tests communs et la diffusion des informations à l'ensemble des OE et des SI des OE. Il s'agira d'exploiter les éventuelles synergies. Les tests et la mise en œuvre éventuelle incombent aux OE et aux SI des OE. Il convient de s'assurer que toutes les personnes concernées soient en mesure de saisir, d'afficher et de publier correctement les nouveaux caractères. Le projet étudie l'instauration d'une aide à la saisie multilingue.

Projet P-37 Messages structurés entre les offices AI et les caisses de compensation (pour les décisions relatives aux rentes et à l'API)

Le projet se penche sur l'optimisation de l'échange de données entre les offices AI et les caisses de compensation dans le domaine des rentes et de l'allocation pour impotent, dans le but de transmettre à l'avenir la majeure partie des données de manière électronique sous une forme structurée.

Hier

L'échange de données entre les offices AI et les caisses de compensation dans le domaine des rentes et de l'allocation pour impotent est assuré électroniquement par sedex. Dans ce processus, les données de base sont transmises de manière structurée et les données techniques sont communiquées de façon non structurée sous forme de pièces jointes.

Demain

Les données techniques sont transmises de manière structurée, si bien qu'elles peuvent être reprises directement dans les applications métier. Pour l'instant, tous les systèmes techniques ne sont pas encore capables de traiter les données de manière structurée. C'est pourquoi l'échange de données sera mis en œuvre sous une forme hybride dans un premier temps.

Le projet

On s'emploie actuellement à vérifier les fondements qui ont été élaborés pour la spécification de messages. Le calendrier de lancement sera établi sur cette base.

Projet P-36 eStatut

Le projet eStatut examine des optimisations dans le domaine du signalement et de l'évaluation du statut des travailleurs indépendants.

Hier

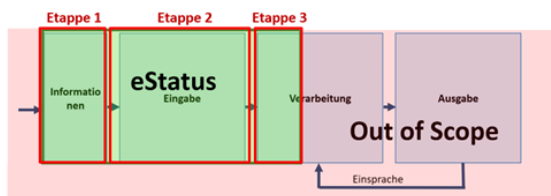
En Suisse, de nouveaux modèles de travail, tels que le travail sur des plateformes, ne cessent d'émerger dans le cadre de la numérisation, ce qui complique la détermination du statut de travailleur indépendant ou de salarié au sens du droit AVS. Le Parlement s'est également rendu compte qu'il fallait optimiser l'évaluation de la qualité de travailleur indépendant.

Demain

À l'aide de moyens d'assistance numériques, il devrait être possible de s'informer de manière transparente au sujet du processus de demande et d'accélérer le processus de clarification lors d'une première phase. L'évaluation est toujours du ressort de l'organe d'exécution. Pour clôturer la phase d'initialisation, un catalogue des exigences et des variantes de solution ont été établis pour le modèle graduel.

Le projet

Les acteurs du projet étudient la manière dont l'interaction avec les demandeurs pourrait être optimisée. Ceci doit s'effectuer en plusieurs étapes:



- Étape 1: amélioration de la situation de l'information
- Étape 2: formulaire en ligne commun pour la demande
- Étape 3: aide au traitement des demandes

Le recours à l'intelligence artificielle est également examiné en collaboration avec la Haute école spécialisée bernoise. Pour l'instant, le projet se trouve en phase d'initialisation. La commission de projet a décidé de mettre en œuvre désormais les étapes 1 et 2 dans le projet P-47 eStatut Exécution et de maintenir l'étape 3 dans l'initialisation de projet.

Projet P-35 Stratégie de portail

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet du premier pilier des assurances sociales / AFam, le besoin d'une communication électronique a été identifié et l'importance croissante des solutions de portail à l'avenir a été mise en évidence. La commission de coordination et la commission de projet ont décidé que la CdC réalisera un système d'information qui fournira deux services de portail pour le premier pilier des assurances sociales / AFam: une identification commune des accès de personnes physiques et un système de renvoi numérique commun vers l'organe d'exécution compétent.

Hier

Plusieurs projets du premier pilier des assurances sociales / AFam présentent les mêmes défis, comme la gestion de comptes d'utilisateurs, la procédure de connexion et l'onboarding des utilisateurs. En outre, les usagers qui arrivent sur les sites communs du premier pilier des assurances sociales / AFam ne sont pas toujours redirigés de manière optimale vers le bon service.

Demain

Les personnes physiques doivent pouvoir s'identifier une seule fois et se connecter à l'aide d'un login – partout où il existe des espaces protégés par un mot de passe – dans l'ensemble du premier pilier des assurances sociales / AFam, et être en mesure d'y naviguer librement. Cela requiert un Single Sign-on pour tous les espaces protégés par un mot de passe.

De plus, les sites Internet communs du premier pilier des assurances sociales / AFam seront construits de telle sorte que les clients puissent d'emblée trouver les informations importantes et être redirigés aussi rapidement que possible vers leur organe d'exécution (OE) compétent.

Le projet

Les projets «Identification d'accès commune» et «Système de dispatching» sont en préparation actuellement. La mise en œuvre du système de dispatching a été validée.

Projet P-29 Numérisation APG – Exécution

Dans le cadre du programme «Numérisation APG», l'OFAS et les autres parties prenantes du programme réalisent d'ici à 2026 un nouveau processus de déclaration et de décompte APG. L'eAVS/AI coordonne la mise en œuvre chez les organes d'exécution sous l'égide du projet «Exécution».

Hier

L'échange de données entre les organisations de service, les personnes faisant du service, les employeurs et les organes d'exécution se produit sur la base des cartes de déclaration APG papier.

Demain

Le processus d'inscription APG sera numérisé pour que les informations de l'organisation de service puissent être transmises électroniquement, enrichies par des renseignements issus des registres de la CdC, contrôlées/complétées par la personne faisant du service dans le système central et enfin envoyées à l'organe d'exécution de manière numérique et structurée. L'organe d'exécution collecte les données salariales pertinentes auprès l'employeur. Cette approche vise à améliorer la qualité et la vitesse de traitement des processus et à éviter la perte de cartes de déclaration APG papier.

Le projet

Dans le cadre du projet d'exécution de l'eAVS/AI, les exigences portant sur l'ensemble du projet ont été recensées du point de vue des OE et injectées dans le programme. La mise en œuvre côté CdC sera accompagnée et la mise en œuvre des exigences des OE sera contrôlée. En coordination avec les projets partenaires, les responsables s'assurent que les OE ou les employeurs ne subissent pas d'alourdissement de leur charge de travail par rapport à la situation actuelle. Une norme minimale de transfert des données entre les OE et les employeurs a été établie dans le cadre du projet, laquelle vient simplifier l'échange de données salariales. La conception de la solution passe aussi par des tests précoces de l'échange de données et des processus avec la CdC. La communication précoce avec toutes les parties concernées, y compris les employeurs, constitue aussi un facteur important.

Projet P-22 Impôt à la source de tiers

Les offices de l'impôt à la source sont intéressés de recevoir toutes les déclarations d'impôt à la source par voie électronique. L'eAVS/AI a choisi sedex comme canal de transmission. Le projet se concentre sur la transmission des déclarations d'impôt à la source selon la LTN.

Aujourd'hui

Les caisses de compensation envoient par la poste aux administrations fiscales la confirmation fiscale relative à l'impôt à la source dans le cadre d'une procédure de dé-compte simplifiée.

Demain

À l'avenir, les confirmations d'impôt à la source seront transmises aux administrations fiscales par voie électronique via sedex.

Le projet

Le message sedex a été défini. Son introduction progressive a commencé.

Projet P-16 Information Security (sécurité de l'information)

Projet d'introduction d'Information Security dans les SI des OE et dans les OE. L'association eAVS/AI a été chargée par les associations COAI / CCCC / ACCP de mettre en œuvre le projet Information Security. Il a été réalisé en collaboration étroite avec EXPERTsuisse et l'OFAS (surveillance). Les fondements de la collaboration entre l'OFAS (surveillance) et l'exécution en matière de sécurité de l'information ont été élaborés dans le cadre de la modernisation de la surveillance (MdS). Ils comprennent les directives concernant les exigences relatives à la sécurité de l'information et à la protection des données des systèmes informatiques des organes d'exécution du premier pilier des assurances sociales / AFam

Hier

Il n'existait aucune norme commune pour la sécurité de l'information dans le premier pilier des assurances sociales / AFam. Les associations CCCC, ACCP et COAI ont demandé à l'eAVS/AI d'élaborer une norme sectorielle uniforme visant à protéger les données et les informations, et ce, en coordination et en collaboration avec l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) et EXPERTsuisse.

Demain

Une norme commune est élaborée, visant à protéger correctement les données et les informations au sein du premier pilier de assurances sociales / AFam, de manière uniforme à travers toutes les entités impliquées.

Le projet

Une norme sectorielle commune a été élaborée sur la base des prescriptions légales et réglementaires. Les principes et les objectifs ont été consignés dans l'Information Security Policy (niveau 1). Les mesures techniques et organisationnelles nécessaires pour atteindre les objectifs définis sont précisées dans la directive relative à la sécurité de l'information (niveau 2). La Policy tout comme la directive ont été approuvées par les associations mandantes, et leur mise en œuvre autorisée. Les résultats qui avaient été fixés pour le projet ont été ainsi obtenus. En conséquence, le projet a été clôturé au 31 décembre 2023.

Projet P-14 eFormulaires / Traitement automatique des formulaires

Traitement automatique de formulaires devant être fournis par le Centre d'information AVS/AI et utilisés par tous les EAS.

Hier

Le traitement des formulaires relevant de l'AVS et de l'AI pouvait avoir lieu aussi bien électroniquement que manuellement sur papier. Les formulaires étaient expédiés aux organes d'exécution respectifs sous forme de papier.

Demain

Tous les formulaires mis à disposition sur les sites Internet officiels seront transmis par voie électronique et de manière structurée aux systèmes métier. La qualité, l'exactitude

et l'exhaustivité des données seront contrôlées lors de la saisie. Les assurés pourront envoyer directement par la même occasion les éventuelles données complémentaires. Partout où la loi ne l'impose pas, les signatures ne seront plus nécessaires. L'envoi papier par courrier sera largement supprimé et n'aura encore lieu que dans des cas exceptionnels. On pourra aussi envoyer par voie électronique les formulaires complexes, comme dans le domaine de l'assurance maternité et paternité.

Le projet

Le projet se trouve au terme de la première phase. Les exigences issues du projet AVS 21 sont mises en œuvre avec les versions d'août 2023 et d'octobre 2023. En parallèle, l'obligation de signature a été supprimée des formulaires AI introduits, là où cela était possible selon les instructions de l'OFAS. Actuellement, les exigences concernant le processus des formulaires de maternité et de paternité sont élaborées en collaboration avec les domaines spécialisés correspondants. La phase 1 sera ensuite clôturée et la phase 2 initialisée.

2 Organes

▪ Délégués

Association	Délégué(e)
Conférence des caisses cantonales de compensation (CCCC)	Andreas Dummermuth (CC SZ) Urs Grischott (EAS GR) Michel Kottelat (CC JU) Prisca Rahm (EAS AG)
Association suisse des caisses de compensation professionnelles (ACCP)	Yvan Béguelin (CC 110) Massimo Grieco, FER CIAM 106.1 Roger Holzer (CC 89) Georges Marchand (CC 71)
Conférence des offices AI (COAI)	Reto Baumgartner (OAI BL) Monika Dudle Ammann (OAI NW) Marco Döring (OAI AI) Gregory Jeannet (OAI NE)
Centrale de compensation (y c. CSC, CFC, OAIE)	Adrien Dupraz

▪ Comité directeur

Rôle	Association	Délégué(e)
Président	ACCP	Christian Zeuggin (CC 95), présidence
Membres	COAI	Lisa Bernasconi (EAS AG), finances
	CCCC	Tom Tschudin Rosa (EAS BL), produits
	CdC	Serge Kottmann (CdC), marketing

▪ Organe de révision

RST Treuhand AG
M. Patrick Schaub
St. Jakobs-Strasse 30, Case postale, 4002 Bâle

3 Commission

SI des OE / Organisation	Nom (raison sociale)
EnsembleAVS	Rolf Keller
GILAI	Sandro Lensi
IGAKIS	Joachim Gottschlich
IGS	Markus Leu
iPension	Jean-Paul Tschumi
Insite	Urs Bösch
NIL/NIL+	Fritz Marti
OSIV	Stefan Geyer
CdC	Anne-Carine Guntern
ACCP	Massimo Grieco (à partir de mai 2023)
OFAS	Leila Lamti
eAVS/AI	Christoph Beer (direction) Jeanette Wengler (procès-verbal)

4 Secrétariat

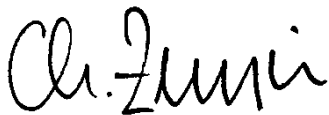
mundi consulting AG Marktgasse 55, case postale, 3001 Berne	Christoph Beer, directeur de l'eAVS/AI Jeanette Wengler, procès-verbaux, coordination, communication Jérôme Brugger, projets, exploitation, environne- ment Pascal Bürki, projets Gabriela Delapraz, finances Daniel Ehrler, projets, exploitation Meret Kübler, Product Owner Enregistrements so- nores AI, projets Dieter Surbeck, projets Sabine Suter, projets
---	---

5 Comptes annuels 2023

Bilan				
Actif	31.12.2023		31.12.2022	
	Doit	Avoir	Doit	Avoir
Banque	911'452		903'876	
Créances sur les organes d'exécution	114'715			
Avoir TVA	62'335		9'272	
Impôt anticipé	33		16	
Actifs transitoires	-		4'400	
Total Actif	1'088'534		917'565	
Passif				
Dettes sur achats et prestations de services		477'309		275'344
Dettes sur les organes d'exécution		204'027		490'149
Autres dettes		29'389		-
Passif transitoires		315'700		89'486
Capital propre		62'587		61'810
Bénéfice/ Pertes		-477		775
Total Passif		1'088'534		917'565
IT des OE = IT des organes d'exécution				
Versement erroné d'un office AI Montant CHF 284'218.00				11.04.2024

Compte de résultat		Budget 2023		Valeur effective 2023		Valeur effective 2022	
		Recette	Dépenses	Recette	Dépenses	Einnahmen	Ausgaben
Financement par cotisation	Recette	118'000		118'000		118'000	
	Cotisation des membres	118'000		118'000		118'000	
	Dépenses		116'700		118'715		117'795
	Fonctionnement						
	Assemblée générale		2'000		2'571		2'907
	Comité		40'000		44'521		41'171
	Sécrétariat à 50%		50'000		50'000		50'000
	Site Internet à 50%		5'000		5'481		5'081
	l'organe de révision		2'700		2'700		2'500
	Traductions		10'000		7'498		8'099
	Frais de taxes/ copies		500		0		0
	Réduction TVA 50%		4'500		4'540		4'811
Coûts divers		2'000		1'405		3'227	
Financement par IT des organes d'exécution	Recettes IT des organes d'exécution et des tiers	6'048'500		4'390'760		3'866'438	
	IT des OE	5'923'500		4'247'779		3'729'272	
	Recettes des tiers	125'000		142'981		137'167	
	Dépenses IT des organes d'exécution et des tiers		6'048'500		4'390'742		3'867'614
	Fonctionnement		759'000		474'493		567'776
	Sécrétariat à 50%		50'000		50'000		50'000
	Site Internet à 50 %		5'000		5'481		5'081
	Réduction TVA à 50%		4'000		3'846		4'811
	Frais d'exploitation variables		700'000		415'167		507'884
	Charges fixes		1'015'000		831'890		721'886
	swissdec		600'000		600'000		500'000
	Groupe de maintenance ELM		55'000		50'032		67'185
	Groupe de maintenance ED		225'000		113'360		105'443
	Groupe de maintenance eLP		10'000		262		105
	Groupe de maintenance Information Security		80'000		19'313		8'278
	Groupe de maintenance / Frais d'exploitation KMT		45'000		46'280		40'875
	Groupe de maintenance Enregistrements sonores pour l'AI (IVA)		0		2'643		0
	Projets		4'274'500		3'084'359		2'577'952
	Projets planifiés		3'739'500		2'655'332		495'729
	P-21: ELM Version 5.0 / Projets swissdec		387'000		201'346		90'000
	P-14: Traitement autom. des formulaires		255'000		230'603		99'145
	P-16: Information Security		140'000		53'573		51'139
	P-19: Echange sécurisé de données 3 sans sedex		0		0		278
	P-13: ED Regress		0		7'020		24'075
	P-22: Impots à la source des tiers		10'000		22'050		5'850
	P-26: Modernisation de l'échange de données		200'000		6'665		28'532
	P-27: ACOR V4		275'000		0		37'400
	P-28: Programme numérisation APG		60'000		0		0
	P-29: Numérisation APG - exécution		200'000		158'578		66'446
	P-34: DCAI - Développement continu de l'AI		0		0		22'048
	P-34: DCAI -TP1 Enregistrements sonores (IVA)		742'500		576'317		0
	P-34: DCAI - TP2 Suisse Med@p		395'000		818'757		0
	P-35: Stratégie de portail		300'000		877		70'816
	P-36: eStatut (1)		250'000		151'481		0
	P-40: Caractères spéciaux+		175'000		194'784		0
	P-42: AVS 21		100'000		233'279		0
	P-XY: MOSAR		150'000		0		0
	P-XY: Automatisation de tests sedex		100'000		0		0
	Grands projets non planifiés		500'000		429'027		2'082'223
	P-34: DCAI-IV non planifiés		0		0		0
	P-34: DCAI -TP1 Enregistrements sonores (IVA)		0		0		1'210'699
	P-34: DCAI - TP2 Suisse Med@p		0		0		527'387
	P-36: eStatut		0		0		48'163
	P-37: messages structurés - AI/ AVS		0		40'293		15'950
	P-40: Caractères spéciaux+		0		0		176'030
	P-41: EESSI family benefits (1)		0		21'465		28'903
	P-42: AVS 21		0		0		58'630
P-43: ACOR Direct Mise en œuvre de l'eAVS		0		0		0	
P-44: nLPD		0		71'355		0	
P-45: allocation d'adoption		0		295'914		0	
P-50: Suisse Med@p Questionnaire qualités		0		0		16'462	
Grand projets réserve		500'000		0		0	
Petits projets non planifiés		35'000		0		0	
Petits projets		35'000		0		0	
Récapitulation	Total Recettes	6'166'500		4'508'760		3'984'438	
	Recettes fonctionnement (cotisation)	118'000		118'000		118'000	
	Recettes IT des organes d'exécution et des tiers	6'048'500		4'390'760		3'866'438	
	Total Dépenses		6'166'300		4'509'236		3'983'663
	Dépenses fonctionnement (cotisation)		116'700		118'715		117'795
	Dépenses IT des organes d'exécution et des tiers		6'048'500		4'390'742		3'867'614
	Dépenses financières (y compris les intérêts négatifs et les intérêts)		1'100		-221		925
	Recettes extraordinaires		0		0		-2'672
	Bénéfice / Pertes		200		-477		775
	Total		6'166'500	6'166'500	4'508'760	4'508'760	3'984'438
IT des OE = IT des organes d'exécution							
(1) Mise en œuvre/dégré non encore défini							
Groupe de maintenance Information Security a été mis en place plus tard que prévu							
Chiffres d'affaires du 11.04.2024							

Le comité directeur et la direction du secrétariat remercient la COAI, la CCCC, l'ACCP, la CdC, le Centre d'information, l'OFAS et tous les collaborateurs ayant participé aux projets pour leur dévouement, leur immense engagement et le travail remarquable accompli au cours de cette année, ainsi que tous les membres (caisses de compensation, offices AI et CdC) pour la confiance témoignée.



Christian Zeuggin
Président



Christoph Beer
Responsable du secrétariat

▪ **Rapport de révision**

Le rapport de révision du 11 avril 2024 est disponible.